



« L'aide familial.e est un(e) intervenant.e polyvalent.e du domicile qui permet à la personne aidée de rester actrice de sa vie quotidienne. » Extrait du statut officiel de l'aide-familiale en Wallonie

Notre service d'aides famili.aux.ales est agréé par l'AVIQ sous le numéro 61200.

Vous rencontrez un problème de santé permanent ou temporaire ? Vous sortez d'hôpital et êtes en convalescence ? Vous vous sentez diminué, fatigué ou surmené ? Nos aides-familial(e)s sont à vos côtés !

Leur rôle, en collaboration avec votre entourage, est de vous permettre de continuer à vivre dans votre domicile en vous assurant une qualité de vie.

Ils/elles interviennent chez vous, 7 jours sur 7, et vous aident dans les domaines suivants :

- Sanitaire: aide à la toilette simple, au lever ou à la mise au lit ;
- Ménager: confection et aide à la prise de repas, entretien courant des pièces occupées, repassage, courses, etc. ;
- Social: accompagnement dans les démarches administratives et contacts extérieurs, lors de visites médicales ;
- Mobilité: aide à la marche et au déplacement ;
- Moral: écoute et soutien ;
- Éducatif: soutien à l'éducation des enfants, conseils d'hygiène, etc.

CONDITIONS D'ACCÈS

Un(e) assistant(e) social(e) se rend à votre domicile, analyse votre demande et élabore un plan d'aide personnalisé. Il/elle détermine les modalités de la prise en charge (durée et fréquence) et calcule votre contribution financière.

TARIFS

La visite de l'assistant(e) social(e) est gratuite et sans engagement. Les tarifs de notre service d'aides famili.aux.ales dépendent de vos revenus ainsi que de votre situation familiale. Ce barème officiel a été établi par la Région wallonne.

HORAIRE

L'horaire de prestations de l'aide familial(e) sera défini en collaboration avec l'assistant.e social.e. L'aide-familiale peut intervenir en semaine et le week-end.

Centrale de Services à Domicile de la Province de Namur - réseau Solidaris asbl